

Lille, le

01 MARS 2024

Monsieur le Maire,

Je vous prie de trouver sous ce pli, conformément à l'article R. 214-37 du code de l'environnement, un exemplaire du dossier de déclaration déposé par la SARL STEMPNIAK concernant l'opération suivante : **création d'un lotissement rue Serge Régiani**.

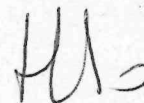
Vous trouverez également, pour affichage en mairie durant une période de un (1) mois minimum, copie de la décision de monsieur le Préfet et du récépissé de déclaration concernant cette déclaration.

Je vous saurais gré de bien vouloir retourner le certificat d'affichage joint, dûment renseigné à ddtm-pe@nord.gouv.fr ou à l'adresse indiquée en bas de page.

Sophie LEROY, en charge de l'instruction de ce dossier se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (ddtm-pe@nord.gouv.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

La Responsable du Service
Eau Nature et Territoires,



Hélène SOLVES

Monsieur le Maire
de la Commune de Brülle lez Marchiennes

Réf. : 186-2024 (envoi par mail)

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex
Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

à retourner à : ddtm-pe@nord.gouv.fr

Création d’un lotissement de 33 parcelles
rue Serge Régiani à Bruille les Marchiennes
SARL STEMPNIAK
(Dossier Loi sur l’Eau 24-0100040019)

Cachet de la Mairie

Affiché le..... pour une durée d’un
mois.

Signature :